

**Bureau du 1 décembre 2003**

**Décision n° B-2003-1937**

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Quartiers Etats-Unis et Langlet-Santy - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2003**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 20 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'objet du présent rapport concerne le versement d'une participation financière de la Communauté urbaine, d'un montant de 63 359 € nets de taxes, aux différents bénéficiaires, maîtres d'ouvrage d'une ou de plusieurs actions dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) du 8° arrondissement de Lyon pour les quartiers Etats-Unis et Langlet-Santy.

Dans le cadre du contrat de ville de la ville de Lyon, la convention-cadre GSUP, adoptée en séance publique du 27 mars 2001, prévoit un programme d'actions sur les quartiers Etats-Unis et Langlet-Santy du 8° arrondissement de Lyon pour les années 2001, 2002 et 2003. Les principaux objectifs viseraient à :

- garantir une prestation de qualité dans les services rendus aux habitants (propreté, entretien des espaces publics et des parties communes),
- préciser les compétences des services gestionnaires et des collectivités,
- assurer une meilleure cohérence entre les interventions,
- aider à construire des réponses à des besoins insuffisamment ou pas couverts (besoin de médiation, lutte contre certaines pollutions : vidanges sauvages, déjections canines, etc.),
- mettre en place des actions de soutien aux personnels de proximité, notamment par l'organisation de séquences de formation dans une approche inter-institutionnelle,
- aider à l'implication des habitants dans une perspective de coproduction de relations sociales dans la proximité,
- lutter, dans le respect de la loi, contre les phénomènes d'incivilités et de violences que connaissent certains îlots du quartier.

Les actions de la programmation de la GSUP pour l'année 2003 dans les quartiers Etats-Unis et Langlet-Santy concerneraient ainsi :

- l'amélioration du cadre de vie,
- l'amélioration de la vie sociale,
- la sécurité et la tranquillité.

Le coût global de ces opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2003 est estimé à 1524 318 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 63 359 € nets de taxes.

La répartition de l'aide de la Communauté urbaine serait la suivante :

- quartier des Etats-Unis : 18 540 € nets de taxes,
- quartier Langlet-Santy : 44 819 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2003 détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2000-5604, n° 2001-0197 et n° 2003-1087 respectivement en date des 10 juillet 2000, 27 mars 2001 et 3 mars 2003 ;

#### DECIDE

**1° - Accepte** le programme de gestion sociale et urbaine de proximité dans les quartiers Etats-Unis et Langlet-Santy du 8° arrondissement de Lyon pour l'année 2003 ainsi que le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 63 359 € nets de taxes aux différents bénéficiaires, dont une participation de 18 540 € nets de taxes pour le quartier Etats-Unis et de 44 819 € nets de taxes pour le quartier Langlet-Santy.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participations financières entre les différents partenaires et la Communauté urbaine pour les opérations engageant cette dernière.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 - comptes 657 370, 657 380 et 657 570 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,